

# Trop peu de places dans le spécialisé ?

**Des parents** se plaignent de ne trouver aucune place dans les écoles adaptées aux besoins spécifiques de leur enfant, particulièrement si ce dernier souffre d'un handicap lourd.

**L**a course aux inscriptions en 1<sup>er</sup> secondaire a commencé lundi. Un processus régularisé par la Communauté française, via une commission spécifique (Ciri). Ça, c'est pour l'enseignement ordinaire. Pour l'enseignement spécialisé, on ne parle ni de formulaire, ni d'école de premier choix, ni de géolocalisation. En fait, il est possible de s'inscrire à tout moment de l'année dans une école spécialisée.

Une liberté qui s'explique par un grand choix de places dans cet enseignement ? Du tout. En Communauté française, et surtout à Bruxelles, il n'y a pas de places en suffisance pour chaque enfant nécessitant un encadrement spécifique. En particulier, « pour ceux souffrant d'un handicap relativement important », explique Cinzia Agoni, porte-parole du Gamp (Groupe d'action qui dénonce le manque de places pour personnes handicapées de grande dépendance).

Huit catégories composent l'enseignement spécialisé : du retard mental léger au trouble des apprentissages, en passant par les déficiences physiques. D'après le Gamp, ce sont les enfants nécessitant un accompagnement de type 2 (retard mental modéré ou sévère) qui sont particulièrement concernés par un manque de places dans les établissements.

« Il n'y a pas d'intégration possible pour ces enfants aux besoins complexes dans l'enseignement ordinaire, et il y a un manque de places dans les écoles adaptées », affirme Cinzia Agoni. Par conséquent, des enfants présentant un

*handicap lourd se retrouvent dans un enseignement spécialisé non adapté, avec un personnel non formé à leurs besoins. »*

Si de plus en plus de plaintes de parents concernés arrivent sur les bureaux de l'association, la députée bruxelloise Claire Geraets (PTB), elle, rencontre ces familles tous les jours, en tant que médecin généraliste. « Elles sont épuisées, désespérées, et me demandent comment faire face à la situation », explique-t-elle.

Plusieurs raisons peuvent expliquer le problème. D'abord, le spécialisé serait engorgé par des enfants qui n'y ont pas leur place (lire ci-contre). Selon Claire Geraets, « c'est essentiellement des enfants présentant des troubles du comportement (type 3) qui sont directement renvoyés vers le spécialisé, au lieu d'être accompagnés dans l'ordinaire ». Ensuite est pointé du doigt un manque de moyens, ne permettant dès lors pas d'offrir des infrastructures et un accompagnement adaptés.

Pour Bernard Leyder, directeur de l'école de la Croix Blanche (spécifique pour le type 2) à Bertrix, l'enseignement spécialisé n'est pas en si mauvaise passe. Il le juge même « d'excellence ». Toutefois, il concède : « En dépit de tous les efforts de la Communauté française, on fera toujours face à un manque de moyens, car il faudra toujours s'adapter aux évolutions et nouveaux besoins de ces enfants. » ■

VALENTINE ANTOINE

## NOUVELLES RÈGLES

### Restreindre le flux vers le spécialisé

C'est le paradoxe. Des parents se plaignent de ne pas trouver de place dans le spécialisé. Mais l'école ordinaire y envoie trop d'enfants - trop, trop facilement. La tendance à la hausse est constante et, désormais, le spécialisé scolaire pas moins de 5 % de la population scolaire (+/- 35.000 élèves). En juin, Joëlle Milquet (CDH), la ministre de l'Éducation, a légiféré pour diminuer le flux. Son décret signale d'abord que, désormais, « un manque de maîtrise de la langue de l'enseignement ou l'appartenance à un milieu social défavorisé ne constitue pas un motif valable d'orientation vers l'enseignement spécialisé ». La mesure suivante ne vise que les types 1 (handicap mental léger), 3 (troubles du comportement) et 8 (troubles de l'apprentissage). Quand une école propose d'envoyer un enfant vers le spécial, il faudra prouver qu'il était vraiment impossible de le maintenir dans l'ordinaire. Enfin, quand l'ordinaire accueillera un enfant issu du spécial, l'école recevra des compléments d'encadrement, supérieurs à ceux consentis autrefois.

P.BN

## le témoin « Les enfants handicapés, grands oubliés des politiques »

### ENTRETIEN

**L**e 4 février dernier, Simona Montofarno, habitante de Berchem-Sainte-Agathe, entamait une grève de la faim. Pour elle, c'était la seule façon d'exprimer son indignation et son désespoir face à l'impasse dans laquelle elle et son fils Sami, 7 ans, se trouvent.

#### Pourquoi avoir entamé une grève de la faim ?

En avril dernier, la direction de l'école dans laquelle mon fils se trouvait m'a dit qu'il n'était plus possible de garder Sami. Selon les responsables, il était devenu dangereux pour eux, pour les autres enfants et pour lui-même. Il fallait lui trouver une place ailleurs. J'ai alors cherché, avec l'aide de

l'école, un établissement plus adapté au lourd handicap de mon fils. Il n'y avait pas de place dans les établissements bruxellois, j'ai donc cherché en Wallonie. Après neuf mois, je n'avais toujours rien trouvé.

#### Pour quelles raisons ces écoles ne peuvent-elles pas accueillir Sami ?

Elles refusent car elles n'ont pas assez de places disponibles, mais aussi parce qu'elles manquent de moyens. Mon fils fait partie de ce qu'on appelle les « grands dépendants ». Il est de type 2 (arriération mentale modérée ou sévère, NDLR) et a besoin d'être accompagné individuellement, par un adulte, en permanence. Mais

rien n'est prévu pour ces enfants. J'ai envoyé des dossiers et visité plus d'une dizaine d'écoles spécialisées. Nous avons même fait un essai dans un établissement à Woluwe, mais l'encadrement ne correspondait pas aux besoins de Sami.

#### Vous devez donc, aujourd'hui, garder votre fils à la maison ?

Tout à fait, et pour je ne sais combien de temps encore. J'ai dû prendre une pause carrière pour m'occuper de lui. Mais je ne suis pas la seule dans cette situation. Je connais de nombreux parents dans le cas, qui attendent une place dans une école depuis des années, qui ont dû déménager loin et

*tout quitter pour que leur enfant puisse aller dans un établissement adapté. D'autres font le choix de le garder à la maison, mais à quel prix ? Aujourd'hui, je dénonce le système d'enseignement spécialisé archaïque, qui n'évolue pas en fonction des besoins des enfants. Il n'y a pas non plus suffisamment de personnes*

*formées pour s'en occuper, et les écoles n'ont pas assez de moyens pour accueillir davantage d'enfants et les encadrer au mieux. Dans l'école où se trouvait mon fils, les responsables l'attachaient sur une chaise avec une ceinture de contention, sans même me demander mon avis, et encore moins le sien.*

**Quel serait l'encadrement idéal pour Sami ?**

*Il faudrait soit un encadrement individuel, soit un encadrement au sein d'un petit groupe avec quatre ou cinq enfants. Il n'a pas besoin de rester as-*

*sis sur une chaise, il a besoin d'être stimulé, de faire de la logopédie, de la psychomotricité. Il faudrait mettre à disposition des enfants comme Sami des auxiliaires de vie sociale, comme en France. Mais ici, le système n'évolue pas, la faute aux politiques. Les enfants handicapés sont les grands oubliés des autorités publiques, ils ne sont jamais prioritaires. Aujourd'hui, j'aimerais attirer l'attention des politiques pour qu'ils agissent enfin, et pour que les professionnels agissent également. Dans l'ancienne école de Sami, les responsables auraient dû alerter les autorités et leur faire part de leur impuissance, de leur manque de moyens, au lieu de l'attacher.*

**Que comptez-vous faire pour changer la situation ?**

*Déjà, je vais continuer cette grève de la faim si mon médecin me le permet. Jeudi, cela fera deux semaines que je*

*n'ai rien mangé et il importe de faire un bilan de ma santé. Je dois encore m'occuper de mon fils. J'attends également des nouvelles du cabinet de la ministre Milquet, qui avait promis de me rappeler cette semaine, mais je ne sais pas ce qu'on va me dire. J'espère que mes actes et mes propos pourront faire bouger les choses, et que j'aurai pu faire la lumière sur un système inefficace et obsolète. J'espère éveiller les consciences des autorités publiques, mais aussi aider les parents et familles dans le même cas à s'exprimer. Trop de gens restent dans l'ombre, n'osent pas faire part de leurs difficultés à trouver un établissement spécialisé pour leur enfant. Ils essaient d'assumer et de s'en occuper au mieux. Mais il y a une véritable urgence sociale à prendre en main. ■*

**Propos recueillis par  
V.A.**